

Commune de Saint-Prix**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-087

OBJET : TARIFS 2025-2026 DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse réunie en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances réunie le 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Municipalité fixe les tarifs de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention),

Article 1 : APPROUVE les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires 2025-2026 ainsi qu'il suit :

TARIFS 2025-2026														
Tranche de revenus	TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRES							TARIFS CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES						
	Restauration scolaire	Etude surveillée sans goûter	Accueil pré scolaire	Accueil post scolaire avec goûter	Accueil post scolaire	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée avec goûter	Hors-forfait 18h00-19h00					
	11h30-13h30	16h30-18h00	7h30-8h30	16h30-19h00	18h00-19h00	Forfait 7h30-18h00	Forfait 7h30-13h30	Forfait 11h30-18h00						
0 à 1980 €			1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant
1981 à 3960 €	6 €	2,50 €	2,35 €	2,05 €	4,95 €	4,70 €	4,00 €	3,75 €	18,00 €	14,50 €	13,35 €	12,55 €	15,35 €	13,95 €
3961 € et plus			2,55 €	2,35 €	5,30 €	4,95 €	4,20 €	4,00 €	19,75 €	16,25 €	15,00 €	13,25 €	16,40 €	14,65 €
Enfants allergiques (PAI)	3,05 €				2,80 €	2,55 €	5,55 €	5,30 €	4,60 €	4,20 €	22,05 €	18,60 €	15,70 €	14,30 €
Hors commune	10,90 €	5,00 €	6,50 €	6,50 €	11,60 €	6,50 €								
Hors commune (PAI)	5,45 €													
Adultes (enseignants et agents communaux)	6,00 €													
Enfant présent et non inscrit	10,90 €	5,00 €	Le tarif en vigueur sera doublé				Le tarif en vigueur sera doublé							
Absence non justifiée							Majoration financière de 10 € ; en plus du tarif en vigueur							

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées aux comptes :

- Restauration scolaire : compte 7067
- Etude surveillée : compte 7067
- Accueil périscolaire : compte 7067
- Centre de loisirs : compte 70632

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Céline VILLECOURT – Maire